

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 23/07/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120713-64392-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 13 juillet 2012

POLITIQUE

**UNIVERSITE DE VERSAILLES - SAINT-QUENTIN EN YVELINES
AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA
CONSTRUCTION DE L'UFR DE MEDECINE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 10 juillet 2009 relative à la convention de financement de la construction de l'UFR de médecine de Montigny Le Bretonneux signée le 7 septembre 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'allouer une contribution départementale de 4 000 000 € à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, pour l'équipement de l'UFR de Médecine à Montigny-le-Bretonneux, « Paris Île-de-France Ouest ».

AUTORISE le Président du Conseil Général à signer l'avenant ci-annexé à la convention de financement du 7 septembre 2009 entre l'UVSQ et le Département, relative aux modalités de financement de la contribution départementale.

Le versement de cette contribution sera assuré selon les clauses de la convention susvisée, par prélèvement sur les crédits inscrits sur le chapitre 204 article 20432 du budget départemental des exercices 2012 et ultérieurs.

UNIVERSITE DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Avenant n°1 à la convention de financement du 7 septembre 2009 relative à la construction de l'UFR de Médecine de Montigny Le Bretonneux

Entre

LE DEPARTEMENT DES YVELINES dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 2 Place André Mignot - 78012 Versailles Cedex, représenté par le Président du Conseil Général des Yvelines, habilité par délibération du Conseil Général en date du 13 juillet 2012.

Et

L'UNIVERSITE DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Etablissement public d'enseignement supérieur culturel et professionnel, dont le siège est situé 55 avenue de Paris - 78035 Versailles cedex, représenté par son Président, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du

PREAMBULE

La construction du bâtiment de l'UFR de Médecine à Montigny-le-Bretonneux, « Paris Île-de-France Ouest » rattachée à l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines est exécutée sous forme de contrat de Partenariat Public-Privé (PPP) d'une durée de 25 ans, pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation technique du bâtiment.

Dans ce nouveau bâtiment livré à la rentrée de septembre 2012 seront dispensés les enseignements théoriques (de la première à la troisième année) tandis que les enseignements cliniques (de la quatrième à la sixième année) continueront à être dispensés au sein des hôpitaux partenaires de cette UFR, plus particulièrement à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, dans les Hauts de Seine.

La construction du nouvel édifice permettra à l'UFR de Médecine de disposer de locaux adéquats pour accueillir ses étudiants ainsi que ses activités de recherche. L'opération facilitera le développement de synergies pédagogiques et scientifiques par la proximité d'autres composantes de l'Université implantées à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ces nouveaux locaux, d'une superficie de 14 000 m², dont 4 000 m² de laboratoires sont certifiés HQE et BBC. 1 200 étudiants sont attendus sur le site

Par délibération du Conseil Général du 10 juillet 2009, une contribution départementale de 7 M€ a été votée en faveur de cette opération dont le coût global est évalué à 54 M€ auxquels contribuent l'Etat (10 M€), la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour 6 M€.

Au-delà du subventionnement de l'opération, la CASQY, a cédé à l'euro symbolique, en pleine propriété, le terrain d'assiette de l'opération d'une superficie de 4 716 m².

Le complément nécessaire à l'aboutissement de l'opération, soit 31 M €, a fait l'objet d'un engagement de l'Etat public/privé ; le règlement en sera assuré sous forme de paiement annuel sur la durée du contrat.

Une convention de financement a été signée le 7 septembre 2009 fixant les modalités de contribution financière du Département.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités du financement complémentaire de 4 M€ pour les équipements scientifiques et pédagogiques de la nouvelle faculté biomédicale qui regroupe 7 plateformes scientifiques et technologiques et dont les besoins d'équipement ont été évalués à 10 M€.

ARTICLE 2 : PLAN DE FINANCEMENT.

Les besoins d'équipement des 7 plateformes scientifiques et technologiques ont été évalués à 10 M€, 6,7 M€ pour des équipements spécialisés dédiés à la recherche et 3,4 M€ pour le mobilier et le matériel pédagogique, selon le plan de financement ci-annexé.

Le centre de recherche a d'ores et déjà bénéficié de la Région d'un soutien financier de 3,2 M€ et de la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines à hauteur de 2, 1 M€.

ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Les crédits de cette contribution du Conseil Général seront inscrits au budget départemental sur 2 exercices :

- 1^{ère} tranche 2012 : 2,5 M€.
- 2^{ème} tranche 2013 : 1,5 M€.

1^{ère} tranche.

Le règlement d'un acompte de 1,25 M€ sera versé dès signature de la convention et le solde sur justification des dépenses réalisées.

2^{ème} tranche.

Le règlement d'un acompte de 0,75 M€ sera versé sur production du bon de commande des dépenses prévues à hauteur de 1,5 M€ et le solde sur justification des dépenses réalisées.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles, le

Le Président du Conseil Général des Yvelines

Le Président de l'Université-Versailles
Saint-Quentin

FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES ET PEDAGOGIQUES DE L'UFR DES SCIENCES DE LA SANTE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
2	Cofinancement pour l' UFR PIFO	Domaine d'investissement	Plateformes Scientifiques et Equipement pédagogiques concernés par les co-financement	2010	2011	2012	2013	Subventions	TOTAL
3	Conseil Général des Yvelines	RECHERCHE	Cymage Imagerie Spéctrométrie de masse Centre Ressources Biologiques CGF			1 000 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00	4 000 000,00
4		PEDAGOGIE	Audiovisuel Pédagogie Interactive Multimédia Visioconférence			1 500 000,00		1 500 000,00	
5	Communauté d'agglomération de SQY	RECHERCHE	Génomique Cymage Imagerie Spéctrométrie de Masse			1 544 931,00	565 000,00	2 109 931,00	2 109 931,00
6		PEDAGOGIE							
7	Conseil régional d'Ile-de-France	RECHERCHE	L3 Génomique Histopathologie Centre Ressources Biologiques CGF	227 750,00	461 169,00	448 152,00	440 000,00	1 577 071,00	3 207 071,00
8		PEDAGOGIE	Intégration ESF Documentation Vie étudiante			650 000,00	980 000,00	1 630 000,00	
9	UVSQ	RECHERCHE	L3 Spéctrométrie de masse Histopathologie Centre Ressources Biologiques CGF			31 150,00	541 000,00	572 150,00	871 150,00
10		PEDAGOGIE	Equipement mobilier			189 000,00	110 000,00	299 000,00	
11	sous total Recherche							6 759 152,00	
12	sous total Pédagogie							3 429 000,00	
13	TOTAL GENERAL							10 188 152,00	10 188 152,00